

Rapport annuel



Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2022
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2022

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT.....	4
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNES.....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	6
■	LONGUEUR DU RESEAU	7
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	8
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	8
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	8
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	8
■	LE PRIX DE L'EAU SECTEUR COMBOURG Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	9
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2013 SUR LE SECTEUR COMBOURG10	
■	LE PRIX DE L'EAU SECTEUR MOTTE AUX ANGLAIS Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	
	11	
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2013 SUR LE SECTEUR MOTTE AUX	
	ANGLAIS	12
■	LE PRIX DE L'EAU SECTEUR TINTENIAC Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	13
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2013 SUR LE SECTEUR TINTENIAC	
	14	
■	RECETTES D'EXPLOITATION	15
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	16
■	QUALITE DE L'EAU	16
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	17
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	18
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	20
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	21
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	22
■	TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE.....	22
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	22
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	22
■	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE.....	22
■	AMORTISSEMENTS REALISES	23
■	PRESENTATION DES PROJETS.....	23
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	24
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE	
	PRECARITE	24
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	24

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le service eau potable de la CC BRETAGNE ROMANTIQUE regroupe les communes de BONNEMAIN, CARDROC, COMBOURG, CUGUEN, DINGE, HEDE, LA BAUSSAINE, LA CHAPELLE-AUX-FILTZMEENS, LANRIGAN, LES IFFS, LONGAULNAY, LOURMAIS, MEILLAC, MESNIL-ROC'H, PLES DER, PLEUGUENEUC, QUEBRIAC, SAINT-BRIEUC-DES-IFFS, SAINT-DOMINEUC, SAINT-LEGER-DES-PRES, SAINT-THUAL, TINTENIAC, TREMEHEUC, TREVERIEN et TRIMER.

Le service eau potable exerce la compétence production et distribution.

TRESSE, commune déléguée de MESNIL-ROC'H (CC BRETAGNE ROMANTIQUE) n'est pas desservie par ce service d'eau potable, mais par le SME de Beaufort.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

35 900 habitants

Population totale en vigueur en 2022 (données Insee : Populations légales millésimées 2019- Décret N° 2021-1946 du 31 décembre 2021) des communes de la Collectivité, après correction en cas de desserte partielle d'une commune.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Au 1er janvier 2020, la CC BRETAGNE ROMANTIQUE exerce la compétence eau potable sur son territoire. Elle conserve les contrats d'affermage existants sur chaque entité d'origine (production et distribution).

Secteur distribution Est : Communes de l'ex-SIE de la Motte aux Anglais

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2022. La durée du contrat est de 7 ans. Il prend fin le 31 décembre 2028.

Secteur distribution : Combourg

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA EAU en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} juillet 2010. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2022. Au 1^{er} janvier 2023, un nouveau contrat a été signé avec la société SAUR pour 6 années. Il prend fin le 31 décembre 2028.

Secteur distribution Ouest : Communes de l'ex-SIE de la région de Tinténiac

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2017. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2028.

Secteur production : Ex-Syndicat mixte de production d'Ille-et-Rance (SPIR)

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 11 ans. Il prend fin le 31 décembre 2028.

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
d'Import/Export	DINAN AGGLOMERATION	Import Bobital (22) : mini : 680 000m3/an Import Tréfumel : mini : 200 000m3/an Export Bleuquen (secours) : 36 m3/h vers St Juvat 76 m3/h vers Evran	2021	5
d'Import/Export	CEBR	793 500 m3 vers CEBR 755 000 m3 vers CCBR (échange d'eau)	2022	7
d'Import/Export	EAU DU PAYS DE FOUGERES PRODUCTION	mini : 7 000 m3/an (échange d'eau)	2020	8

■ RESSOURCES EN EAU

• Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2021 [m³]	Prélèvement 2022 [m³]	Variation	Observations
Forage de Bleuquen 22 EVRAN	150	326 243	331 443	+1,59 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 27/12/1999
La Gentière Puits n°1 COMBOURG	25	85 488	80 450	-5,89 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 25/07/2008 (120 000 m3/an)
Puits et forage de Linquéniac LONGAULNAY	50	167 710	164 637	-1,83 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 23/12/2002 (330 000 m3/an)
Forage du Masse DINGE	50	136 324	117 525	-13,79 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 03/12/1998
Puits de l'Herbage DINGE	20	24 384	19 506	-20,00 %	
Forage de la Gare MONTREUIL-SUR-ILLE	30	36 057	29 581	-17,96 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 19/06/2001
Forage du Ponçonnet MEILLAC	19	63 382	63 314	-0,11 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 14/04/2000 (146 000 m3/an)
Forage 1 et 2 La Ferrière PLESDER	42	213 028	196 969	-7,54 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 10/09/2015 (365 000 m3/an)
Total des prélèvements [m³]		1 052 616	1 003 425	-4,67 %	

• Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2021 [m³]	Importé en 2022 [m³]	Variation	Part 2022
EAU DU PAYS DE FOUGERES PRODUCTION	2 745	252	-90,82 %	0,02 %
CEBR	881 813	980 979	+11,25 %	54,86 %
DINAN AGGLO	912 600	806 767	-11,60 %	45,12 %
Total import [m³]	1 797 158	1 787 998	-0,51 %	100,00 %

- *Volumes produits*

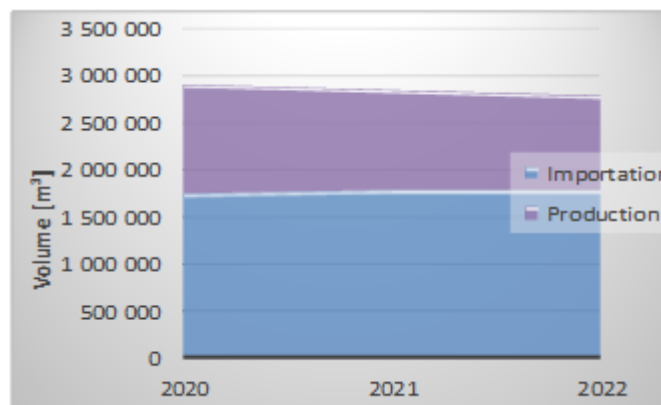
Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2021 [m³]	Production 2022 [m³]	Variation
Usine de Bleuquen 22 - EVRAN	1 900	326 243	331 443	+1,59 %
Usine du Ponçonnet MEILLAC		71 305	74 157	+4,00 %
Usine de La Gentière COMBOURG	600	91 969	85 856	-6,65 %
Usine de Linquéniaac LONGAULNAY		163 763	162 733	-0,63 %
Usine de La Ferrière PLESDER	1 000	203 355	188 675	-7,22 %
Usine de Couabrac DINGE	1 200	189 075	162 093	-14,27 %
Total produit [m³]		1 045 710	1 004 957	-3,90 %

Le rendement de l'usine Bleuquen est en 2022 de 100 %, du même ordre qu'en 2021 (100%).
Le rendement de l'usine Linquéniaac est en 2022 de 99%, du même ordre qu'en 2021 (98%).
Le rendement de l'usine La Ferrière est en 2022 de 96 %, du même ordre qu'en 2021 (95%)
Le rendement de l'usine de Couabrac est en 2022 de 97 %, du même ordre qu'en 2021(96%).
Le rendement 2022 des usines de La Gentière et du Ponçonnet est supérieur à 100 %, lié à des imprécisions de comptage.

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2021	2022	Variation	Part 2022
Ressources propres	1 045 710	1 004 957	-3,90 %	35,98 %
Importations	1 797 158	1 787 998	-0,51 %	64,02 %
Total général	2 842 868	2 792 955	-1,76 %	100%

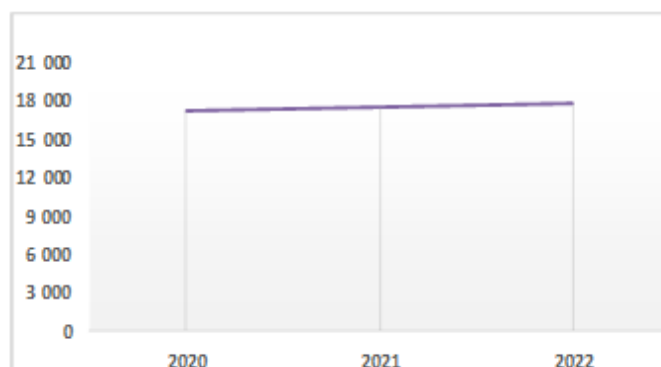
- *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*



■ NOMBRE D'ABONNES

Abonnés	2021	2022	Variation
Nombre total d'abonnés	17 466	17 749	+1,62 %

- *Evolution du nombre total d'abonnés*



- Répartition des abonnés par commune

BONNEMAIN	803
CARDROC	255
COMBOURG	3 311
CUGUEN	435
DINGE	837
HEDE	1 150
LA BAUSSAINE	295
LA CHAPELLE-AUX-FILTZMEENS	349
LANRIGAN	64
LES IFFS	127
LONGAULNAY	235
LOURMAIS	167
MEILLAC	911
MESNIL- ROC'H	2 017
PLESDER	419
PLEUGUENEUC	988
QUEBRIAC	757
SAINT-BRIEUC-DES-IFFS	130
SAINT-DOMINEUC	1 183
SAINT-LEGER-DES-PRES	142
SAINT-THUAL	480
TINTENIAC	1 974
TREMEHEUC	180
TREVERIEN	435
TRIMER	105
Total des abonnés	17 749

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2021	2022	Variation
Volume produit	1 045 710	1 004 957	-3,90 %
Volume importé	1 797 158	1 787 998	-0,51 %
Volume exporté	- 977 286	- 901 665	-7,74 %
Volume mis en distribution	1 865 582	1 891 290	+1,38 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	1 507 831	1 517 437	+0,64 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques			
Volume total vendu aux abonnés	1 507 831	1 517 437	+0,64 %

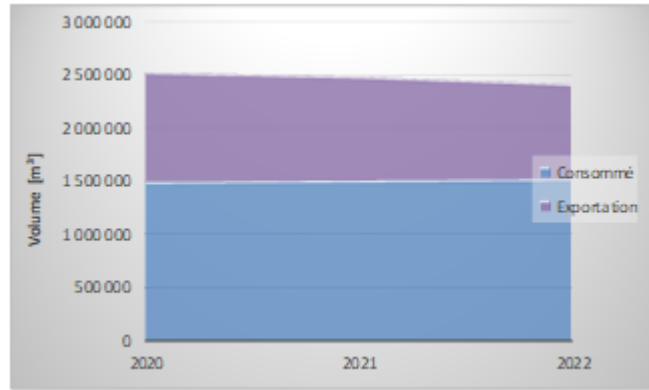
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

La consommation moyenne par abonné est de : **85 m³ par an**. Elle était de 86 m³ en 2021.

- Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2021 [m³]	Exporté en 2022 [m³]	Variation	Part 2022
CEBR	931 648	894 122	-4,03 %	99,16 %
EAU DU PAYS DE FOUGERES PRODUCTION	45 638	7 543	-83,47 %	0,84 %
Volume total exporté	- 977 286	- 901 665	-7,74 %	100%

- Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés



■ LONGUEUR DU RESEAU

	2021	2022	Variation
Linéaire du réseau hors branchements en km	1 027,4	1 030,3	+0,29 %

Dont 8,841 km d'eau brute [7,267 km (ex La Motte) + 1,574 (ex SPIR)]

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
25/11/2021	Tarif eau potable 2022 de la collectivité
24/11/2022	Tarif eau potable 2023 de la collectivité

Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2023, les formules d'indexation appliquées conduisent aux variations suivantes par rapport aux tarifs de base en vigueur :

Entité tarifaire	Coefficient d'indexation
Secteur Ouest (ex-SIE Tinténiac)	+22,96 %
Secteur Est (ex-SIE Motte aux Anglais et Combourg)	+4,54 %

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujéti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2023, les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à :

Entité tarifaire	Part de l'exploitant
Secteur Ouest (ex-SIE Tinténiac)	43,04 €
Secteur Est (ex-SIE Motte aux Anglais et Combourg)	38,68 €

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
Les volumes sont relevés annuellement. Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

■ LE PRIX DE L'EAU SECTEUR COMBOURG y compris Redevance pollution

● Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	17,66	38,68	+119,03 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 40 m ³)	1,187	0,9704	-18,25 %
	N° 2 (41 à 200 m ³)	1,187	1,0640	-10,36 %
	N° 3 (201 à 500 m ³)	1,167	1,0171	-12,84 %
	N° 4 (501 à 1 000 m ³)	1,160	1,0171	-12,32 %
	N° 5 (1 001 à 6 000 m ³)	1,120	1,0171	-9,19 %
	N° 6 (au-delà de 6 000 m ³)	1,120	0,9587	-14,40 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	35,00	40,70	+16,29 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 40 m ³)	0,49	0,626	+27,76 %
	N° 2 (41 à 200 m ³)	0,49	0,914	+86,53 %
	N° 3 (201 à 500 m ³)	0,28	0,753	+168,93 %
	N° 4 (501 à 6 000 m ³)	0,36	0,753	+109,17 %
	N° 5 (au-delà de 6 000 m ³)	0,36	0,724	+101,11 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,033	0,0488	+47,88 %
	Fonds de concours SMG [€/m ³]	0,17	0,17	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

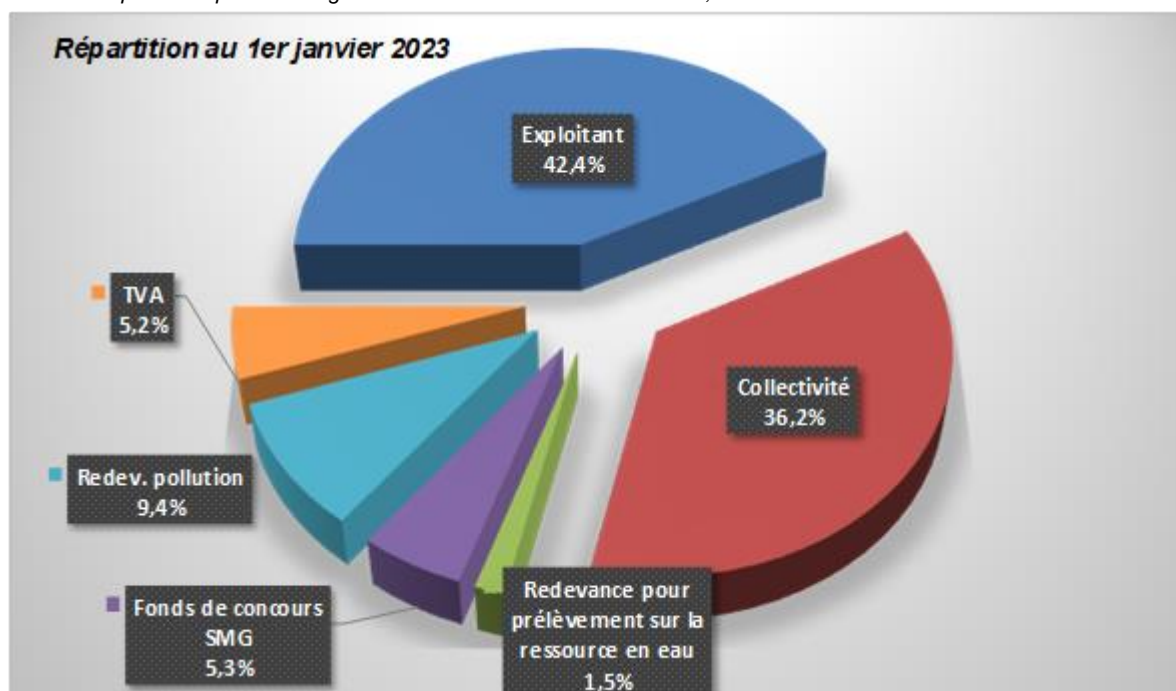
● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Exploitant	160,10	162,62	+1,57 %
Collectivité	93,80	138,86	+48,04 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	3,96	5,86	+47,98 %
Fonds de concours SMG	20,40	20,40	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	17,28	20,01	+15,80 %
Total [€ TTC]	331,54	383,75	+15,75 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+18,74 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

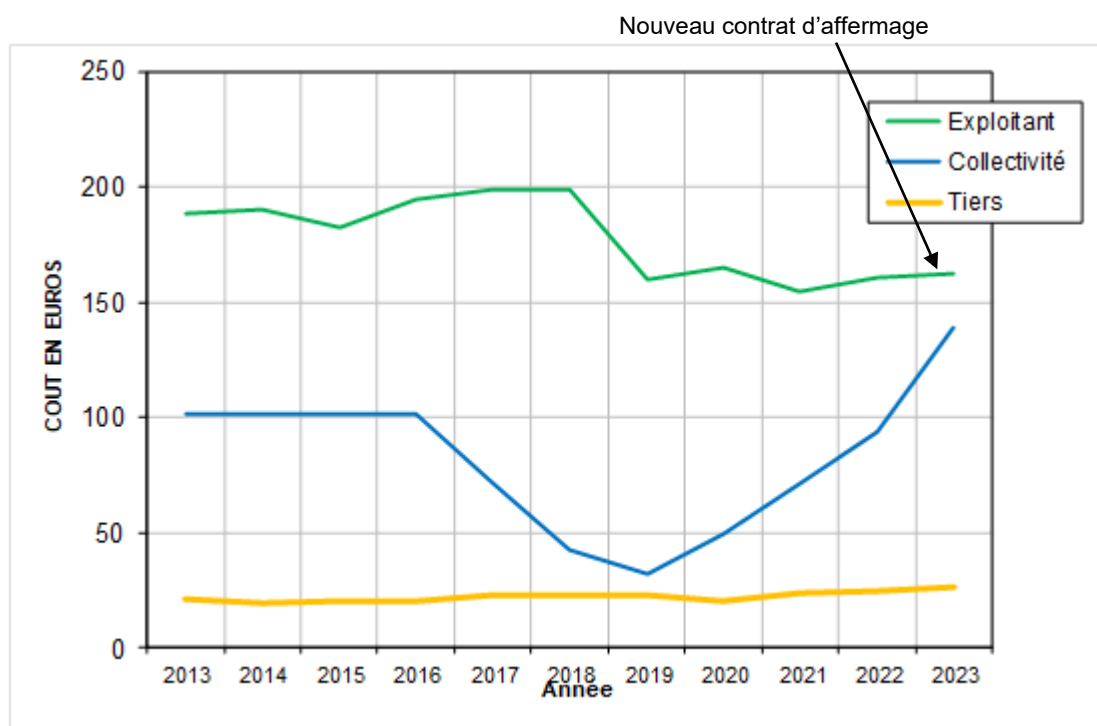
3,20 €/m³



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2013 SUR LE SECTEUR COMBOURG

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2013	188,36	101,50	21,00	310,86
2014	190,06	101,50	19,20	310,76
2015	182,14	101,50	20,40	304,04
2016	194,80	101,50	20,40	316,70
2017	198,62	71,07	22,92	292,61
2018	199,14	42,60	22,92	264,66
2019	159,60	31,68	22,56	213,84
2020	165,24	49,35	20,40	234,99
2021	154,58	70,95	23,40	248,93
2022	160,10	93,80	24,36	278,26
2023	162,62	138,86	26,26	327,74



La facture d'un usager consommant 120 m³ (Hors TVA et hors redevance pollution) a augmenté de 5,43 % depuis le début 2013 dont :

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2013-2023	-13,67 %	+36,81 %	+25,05 %	+5,43 %

■ LE PRIX DE L'EAU SECTEUR MOTTE AUX ANGLAIS y compris Redevance pollution

● Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	37,00	38,68	+4,54 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 40 m ³)	0,7343	0,9704	+32,15 %
	N° 2 (41 à 200 m ³)	0,8238	1,0640	+29,16 %
	N° 3 (201 à 6 000 m ³)	0,7790	1,0171	+30,56 %
	N° 5 (au-delà de 6 000 m ³)	0,7231	0,9587	+32,58 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	37,00	40,70	+10,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 40 m ³)	0,750	0,626	-16,53 %
	N° 2 (41 à 200 m ³)	1,060	0,914	-13,77 %
	N° 3 (201 à 6 000 m ³)	0,770	0,753	-2,21 %
	N° 5 (au-delà de 6 000 m ³)	0,716	0,724	+1,12 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0488	0,0488	0,00 %
	Fonds de concours SMG [€/m ³]	0,17	0,17	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

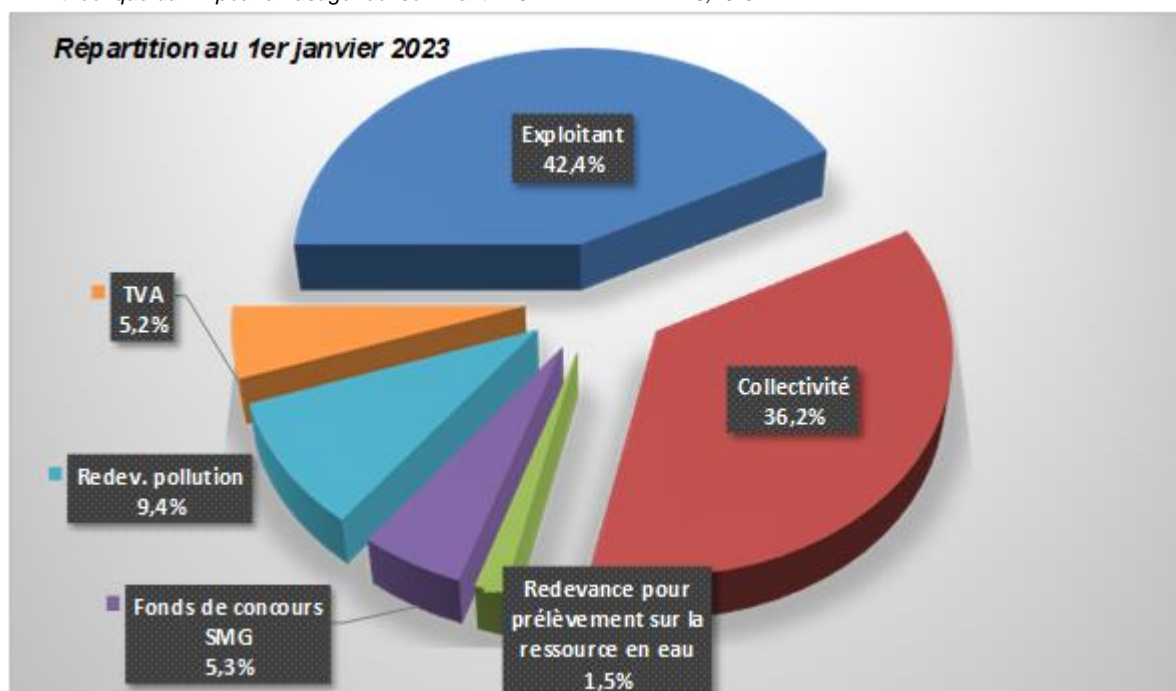
● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Exploitant	132,28	162,62	+22,94 %
Collectivité	151,80	138,86	-8,52 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	5,86	5,86	0,00 %
Fonds de concours SMG	20,40	20,40	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	19,05	20,01	+5,04 %
Total [€ TTC]	365,39	383,75	+5,02 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+6,13 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

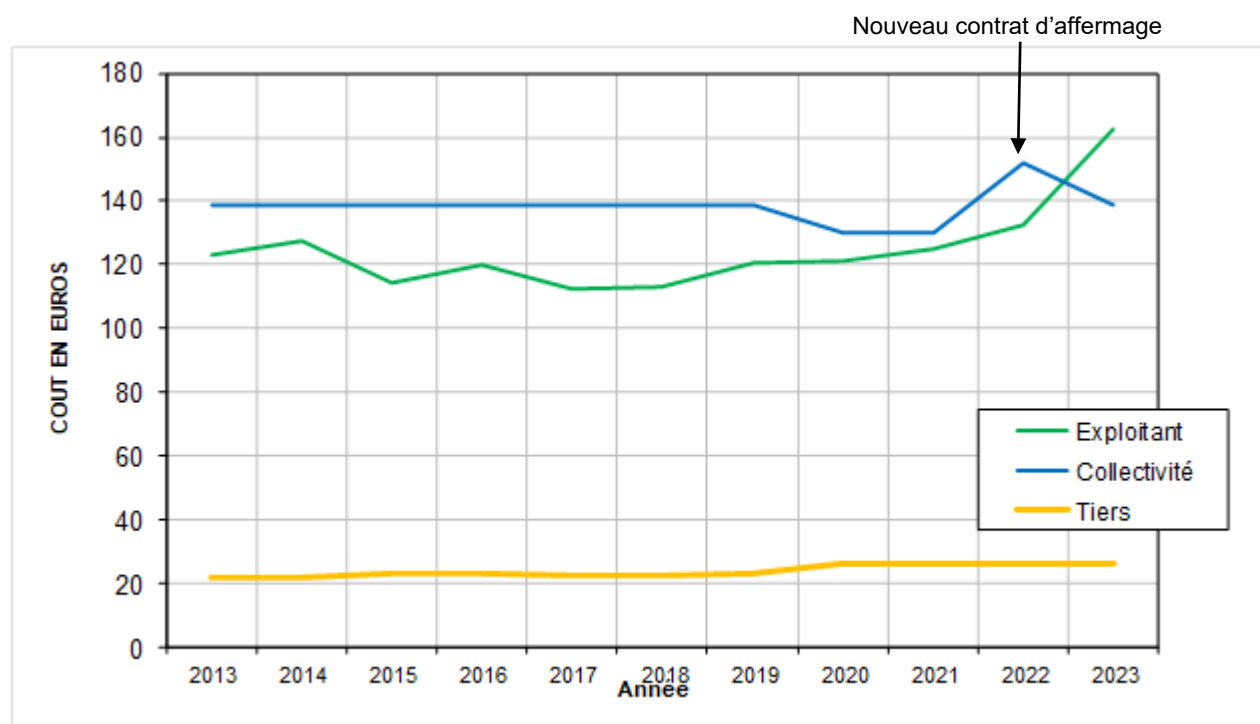
3,20 €/m³



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2013 SUR LE SECTEUR MOTTE AUX ANGLAIS

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2013	122,85	138,46	21,88	283,19
2014	127,50	138,46	22,15	288,11
2015	114,63	138,46	23,36	276,45
2016	119,93	138,46	23,06	281,45
2017	112,26	138,46	22,58	273,30
2018	113,05	138,46	22,66	274,17
2019	120,83	138,46	23,08	282,37
2020	121,03	129,69	26,16	276,88
2021	125,17	129,69	26,16	281,02
2022	132,28	151,80	26,26	310,34
2023	162,62	138,86	26,26	327,74



La facture d'un usager consommant 120 m³ (Hors TVA et hors redevance pollution) a augmenté de 15,73% depuis le début 2013 dont :

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2013 - 2023	+32,37 %	+0,29 %	+20,02 %	+15,73 %

■ LE PRIX DE L'EAU SECTEUR TINTENIAC y compris Redevance pollution

● Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	38,71	43,04	+11,19 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 40 m ³)	0,982	1,114	+13,44 %
	N° 2 (41 à 200 m ³)	1,111	1,257	+13,14 %
	N° 3 (201 à 6 000 m ³)	1,047	1,185	+13,18 %
	N° 4 (au-delà de 6 000 m ³)	0,967	1,097	+13,44 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	36,84	40,70	+10,48 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 40 m ³)	0,40	0,420	+5,00 %
	N° 2 (41 à 200 m ³)	0,72	0,756	+5,00 %
	N° 3 (201 à 6 000 m ³)	0,45	0,621	+38,00 %
	N° 4 (au-delà de 6 000 m ³)	0,42	0,621	+47,86 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0445	0,0445	0,00 %
	Fonds de concours SMG [€/m ³]	0,17	0,17	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

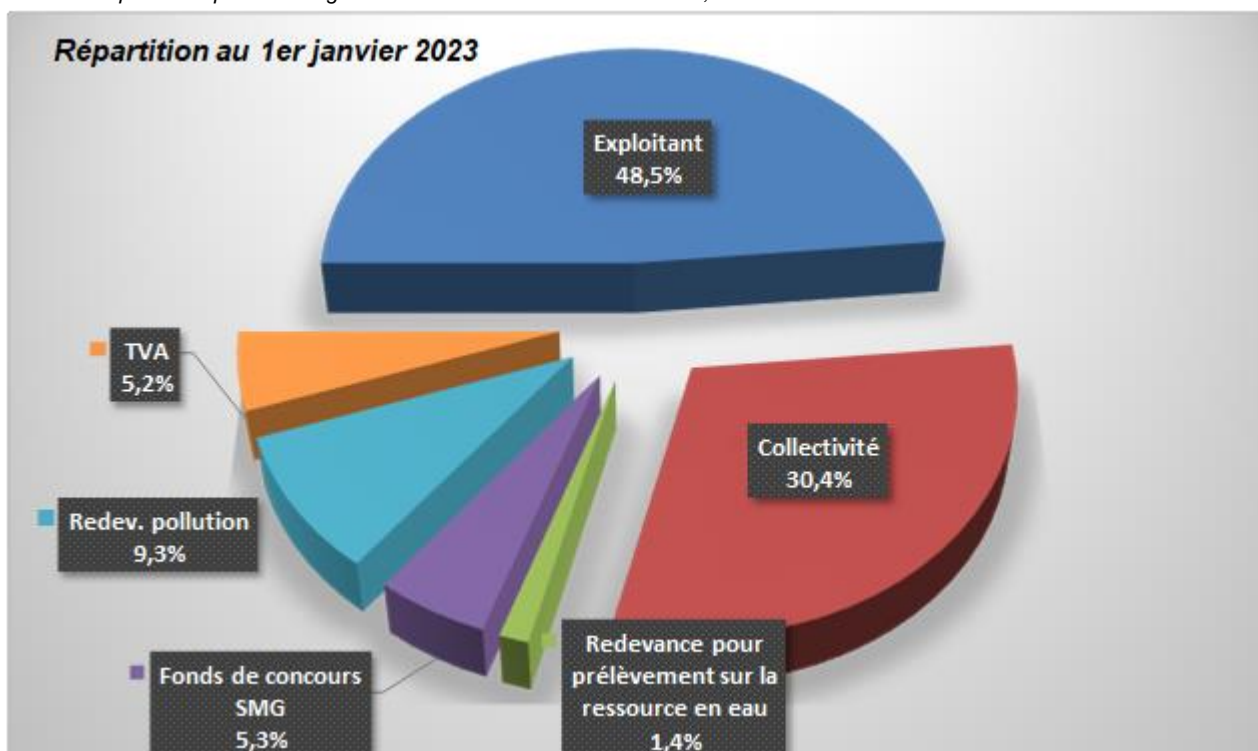
● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Exploitant	166,87	188,16	+12,76 %
Collectivité	110,44	117,98	+6,83 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	5,34	5,34	0,00 %
Fonds de concours SMG	20,40	20,40	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	18,65	20,23	+8,47 %
Total [€ TTC]	357,70	388,11	+8,50 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+10,40 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

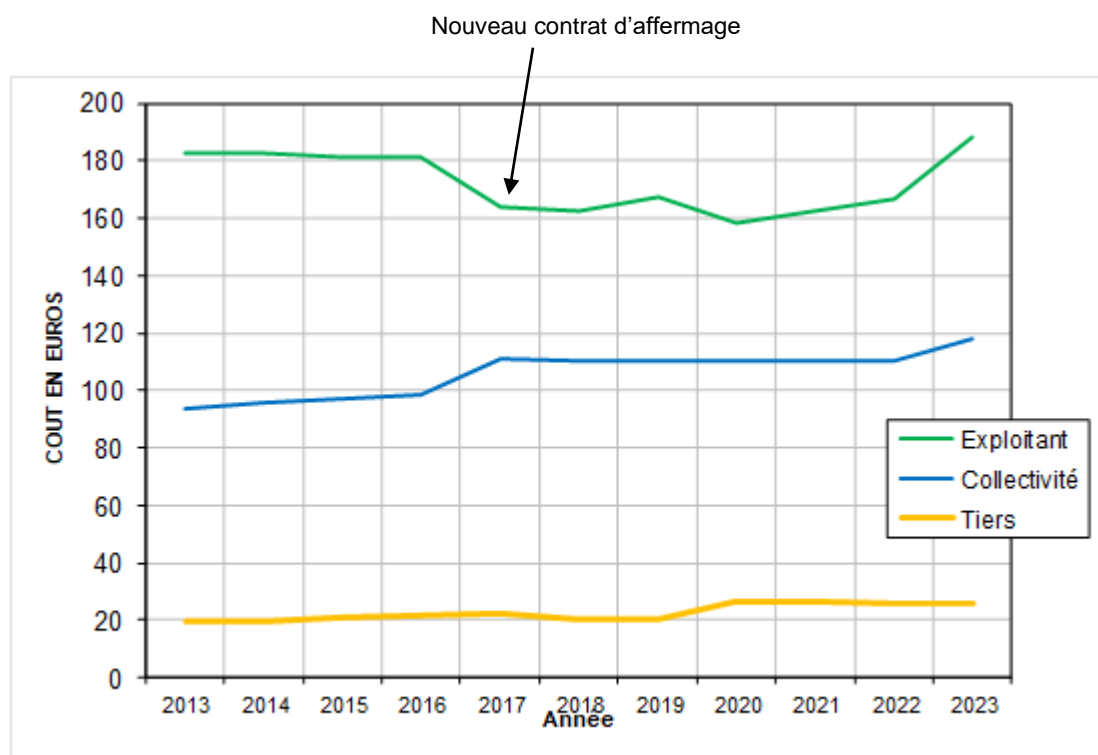
3,23 €/m³



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2013 SUR LE SECTEUR TINTENIAC

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2013	182,98	93,89	19,70	296,57
2014	182,93	95,77	19,75	298,45
2015	181,08	96,98	20,95	299,01
2016	181,39	98,21	21,79	301,39
2017	163,78	111,00	22,37	297,15
2018	162,47	110,60	20,40	293,47
2019	167,52	110,60	20,40	298,52
2020	158,46	110,44	26,28	295,18
2021	162,82	110,44	26,28	299,54
2022	166,87	110,44	25,74	303,05
2023	188,16	117,98	25,74	331,88



La facture d'un usager consommant 120 m³ (Hors TVA et hors redevance pollution) a **augmenté de 11,91%** depuis le début 2013 dont :

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2013-2023	+2,83 %	+25,66 %	+30,66 %	+11,91 %

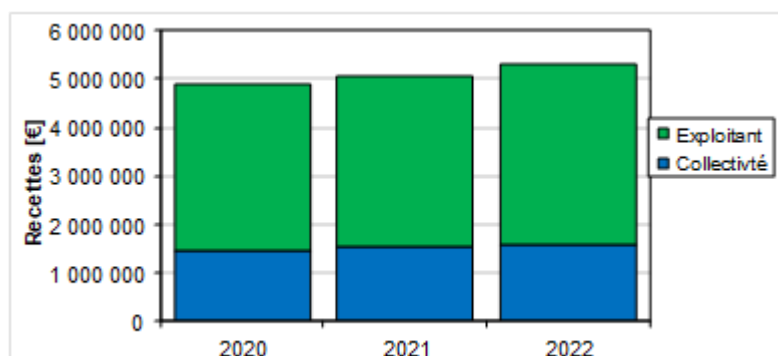
■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2021	2022	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	1 382 830,36 €	1 480 254,08 €	+7,05 %
dont abonnements	597 280,39 €	646 687,61 €	+8,27 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 5 617,97 €	- 22 869,69 €	-307,08 %
Recettes de volume exporté	147 690,56 €	142 117,96 €	-3,77 %
Total recettes de vente d'eau	1 524 902,95 €	1 599 502,35 €	+4,89 %
Autres recettes			
Régularisation Py (part " importation-production")	3 175,32 €	20 979,23 €	
Total des recettes	1 528 078,27 €	1 620 481,58 €	

- Recettes de l'exploitant

	2021	2022	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	2 246 302,90 €	2 345 054,85 €	+4,40 %
dont abonnements	595 994,18 €	616 400,46 €	+3,42 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-9 792,14 €	- 36 796,98 €	-275,78 %
Recettes de volume exporté	1 279 121,83 €	1 385 673,07 €	+8,33 %
Total recettes de vente d'eau	3 515 632,59 €	3 693 930,94 €	+5,07 %
Autres recettes			
Régularisation Py (part " importation-production")	- 3 175,32 €	- 20 979,23 €	
Total des recettes	3 512 457,27 €	3 672 951,71 €	



■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par ARS 35. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire (Source : ARS 35) :

	Nombre de prélèvements réalisés	% de conformité	Paramètre non conforme
Conformité bactériologique	89	100 %	-
Conformité physico-chimique	89	93 %	Esa-Métolachlore (6)

Commentaires sur la qualité des eaux distribuées (source ARS 35)

L'eau distribuée au cours de l'année 2022 a été de bonne qualité microbiologique. Elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

Unité de distribution (UDI)	Teneur moyenne en nitrate (mg/l) [min – max]	Pesticides	Teneur moyenne en COT (carbone organique total) en mg/l [min – max]
référence / Limite de qualité	50 mg/l	0,1µg/l par molécule	COT : 2 mg/l
UDI CCBR/Bleuquen (La Baussaine, La Chapelle aux Filtzmeens, Hédé-Bazouge, Meillac, Plesder, Pleugueneuc, Québriac, St Domineuc, St Thual, Tinténiac, Tréverien et Trimer)	21,6 [9,8 – 27,7]	Traces	Max : 1,2
UDI CCBR/Linquéniac (Longaulnay)	9,1 [8,0 – 10,1]	Traces	Max : 0,5
UDI CCBR/Le Rocher (Cardroc, Les Iffs, St Briec des Iffs)	16,8 [9,0 – 25,0]	Traces	Max : 0,8
UDI CCBR/Pesder (Bonnemain, Lourmais, Mesnil Roc'h)	10,5 [6,8 – 15,6]	Traces	Max : 0,6
UDI CCBR/Couabrac (Cuguen, Dingé, Lanrigan, St Léger des Prés, Tremeheuc)	16,3 [13,7 – 19,8]	2 non conformités	Max : 1,0
UDI Combours-Gentière (Combours)	36,4 [30,2 – 42,0]	2 non conformités	Max : 0,4
UDI Combours-Meillac (Combours)	17,3 [13,9 – 21,6]	2 non conformités	Max : 0,7

Les trihalométhanes (THM) correspondant aux sous-produits de désinfection de l'eau, en lien direct avec le COT, sont soumis à une limite réglementaire de qualité de 100µg/l. Les analyses réalisées sont conformes et les résultats, sur l'ensemble des secteurs de distribution, varient entre 6,6 et 41,0 µg/l.

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Grille des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Source : ARS)

Proposition ARS	Commentaire	Proposition collectivité
-----------------	-------------	--------------------------

Forage de Bleuquen

→	80%	Arrêté préfectoral du 27 décembre 1999 est complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 100% peut être admis	100%
---	-----	--	------

Forage de La Ferrière

→	80%	Arrêté préfectoral du 10 septembre 2015 est en cours de mise en œuvre. Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 100% peut être admis	100%
---	-----	--	------

Forage de la Gare

→	80%	Arrêté préfectoral du 2 octobre 2001 est en cours de mise en œuvre (Opérations à terminer : propriété PPI). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. A la fin des travaux, un taux de 100% pourra être admis	80%
---	-----	---	-----

Forage du Masse et du Puits L'Herbage

→	80%	Arrêté préfectoral du 3 décembre 1998 est complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 100% peut être admis	100%
---	-----	---	------

Forage du Ponçonnet

→	80%	Arrêté préfectoral du 17 avril 2000 est en cours de mise en œuvre (Opérations à terminer : matérialisation du périmètre rapproché sensible). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 100% peut être admis	100%
---	-----	--	------

Puits de La Gentière

→	80%	Arrêté préfectoral du 25 juillet 2008 est complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 100% peut être admis	100%
---	-----	---	------

Puits et forage de Linquénac

→	100%	Arrêté préfectoral du 23 décembre 2002 est complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 100% est admis	100%
---	------	--	------

Import d'eau traitée depuis CEBR (Rophemel)

→	80%	L'import vient de la station de Rophemel qui traite l'eau prélevée au niveau de la retenue de Rophemel. Pour cet import, un indice de 80% est admis.	80%
---	-----	--	-----

Import d'eau traitée depuis CEBR (Rocher)

→	80 %	L'import vient de la station du Rocher qui traite l'eau prélevée au niveau du forage du Rocher à La Chapelle Chaussée. Pour cet import, un indice de 100% peut être admis	100 %
---	------	---	-------

Import d'eau traitée depuis DINAN AGGLO

→	80 %	Les imports viennent de la station de Dinan Agglo qui traite l'eau prélevée au niveau des retenues du Val et du Pont-Ruffier et de la station d'Evran qui traite l'eau prélevée au niveau du captage du Pas du Hac (commune d'Evran). Pour ces imports, un indice de 80% est admis.	80 %
---	------	---	------

Import d'eau traitée depuis CEBR (CC VAL D'ILLE-AUBIGNE)

→	82%	L'import est un mélange qui vient des stations de Rophemel, Bleuquen, Linquéniaac et de Dinan Agglo. Pour cet import, un indice de 85% peut être admis.	85%
---	-----	---	-----

Import d'eau traitée depuis EAU DU PAYS DE FOUGERES PRODUCTION

→	80%	L'import vient de l'usine du Châtel qui traite l'eau prélevée au niveau du puits du Châtel. Pour cet import, un indice de 80% est admis.	80%
---	-----	--	-----

Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,

calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

Proposition ARS	Proposition Collectivité
81 %	88 %

■ **CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU**

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

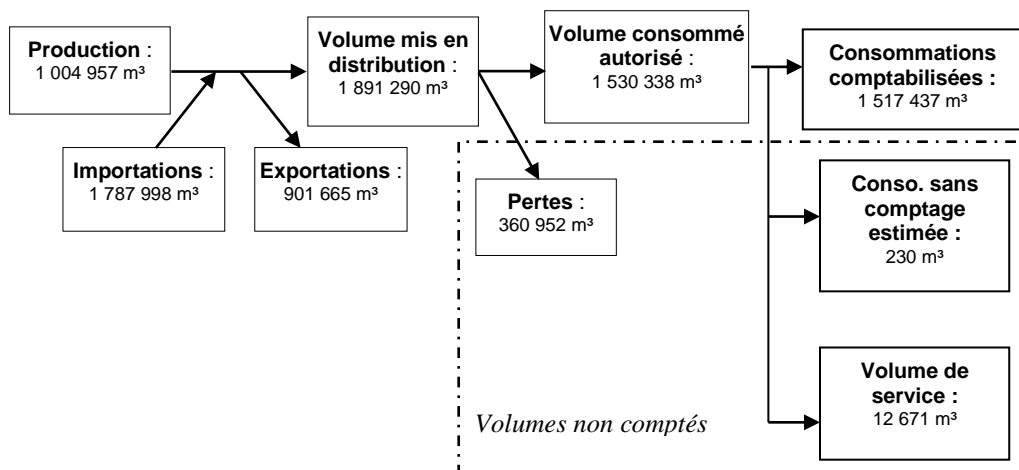
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (2)	15
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose		
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	110

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 230 m³.
Les volumes de service (vidange, purge, lavage de réservoir) sont évalués à 12 671 m³.
L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2019	2020	2021	2022
Rendement du réseau de distribution [%]		87,0	87,8	87,1
Détail par secteur :				
Secteur ex-SIE Tinténiac		85,1 %	85,7 %	84,9 %
Secteur ex-SIE Motte aux Anglais		81,1 %	81,0 %	84,0 %
Secteur Combourg		85,3 %	87,8 %	88,1 %
Secteur ex-SPIR		99,6 %	99,4 %	99,2 %

- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]		1,04	0,95	0,99

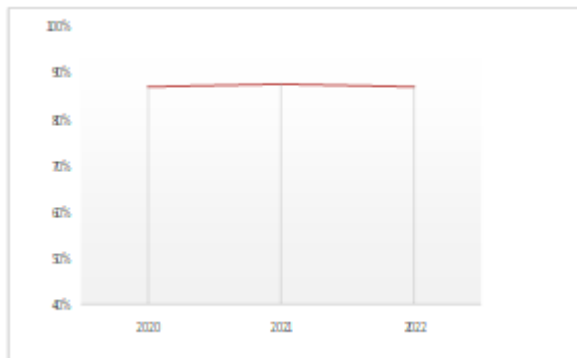
- **indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / longueur du réseau hors branchements

	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]		1,01	0,92	0,96

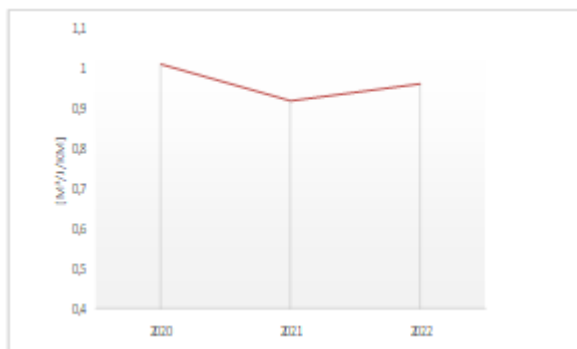
- **indice linéaire de consommation**=
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]		6,8	6,7	6,5
Seuil de rendement [%]		66,4 %	66,3 %	66,3 %

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	8,800	10,851	6,292	9,480	9,826
% de renouvellement du réseau	0,86 %	1,06 %	0,61%	0,92%	0,95%
Détail par secteur :					
Secteur Combourg	0	2,247	0,437	1,867	0,664
Secteur ex-SIE Motte aux Anglais	0,802	1,417	0,590	1,061	3,249
Secteur ex-SIE Tinténiac	7,998	7,187	5,251	6,552	5,913
Secteur ex-SPIR	0	0	0,014	0	0

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

L'indicateur de performance « Taux moyen de renouvellement des réseaux » [P107.2] est une moyenne sur les 5 dernières années. Sur la période indiquée ci-dessus, **il est égal à 0,88 %**.

Le linéaire renouvelé en 5 ans est de 45,249 km.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Réhabilitation des cuves de la station de reprise de Plesder	31 586 €
Programme 2021 renouvellement réseaux	48 938 €
Programme 2022 renouvellement réseaux	736 375 €
Programme 2023 renouvellement réseaux	10 164 €
Accord-cadre 2021-2024 Tranche ferme	193 391 €
Accord-cadre 2021-2024 Tranche optionnelle 1	248 146 €
Combours renouvellement Rue sœur Joséphine	16 929 €
Combours renouvellement secteurs Gautier - Acacias	121 943 €
Travaux divers distribution	16 543 €
Travaux divers production	31 408 €
Etude schéma directeur	37 255 €
Montant des travaux payés	1 482 678 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Le nombre total de branchements existants au 31 décembre 2022 est de 17 814.

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2021	2022
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	40	40
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,23 %	0,22 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2021	2022
Encours de la dette au 31 décembre	1 294 789,77 €	1 102 561,05 €
Remboursements au cours de l'exercice	209 385,87 €	210 029,40 €
dont en intérêts	18 721,62 €	17 800,68 €
dont en capital	190 664,25 €	192 228,72 €

■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2020	2021	2022
Durée d'extinction de la dette (année)	1,2	0,9	0,6

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2020	2021	2022
Montant de la dotation aux amortissements	0,00 €	0,00 €	22 594,20 €

■ PRESENTATION DES PROJETS

à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances du service

Objet des travaux	Montant de travaux
Réhabilitation des cuves de la station de reprise de Plesder	43 €
Etude schéma directeur	29 045 €
Programme 2021 renouvellement réseaux	325 €
Programme 2022 renouvellement réseaux	300 €
Programme 2023 renouvellement réseaux	470 002 €
Programme 2024 renouvellement réseaux	24 000 €
Accord-cadre 2021-2024 Tranche optionnelle 1	198 500 €
Accord-cadre 2021-2024 Tranche optionnelle 2	454 420 €
Accord-cadre 2021-2024 Tranche optionnelle 3	149 375 €
Combourg renouvellement secteurs Gautier - acacias	171 000 €
Pose de 11 débitmètres	119 616 €
Réhabilitation de la station de la Mellerie à Cuguen	38 500 €
Travaux divers production	222 875 €
Travaux divers distribution	57 500 €
Montant des travaux payés	1 935 501 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2021	2022
montants des abandons de créance	NC	20 710,00 €
dont part délégataire	NC	20 710,00 €
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues		
nombre d'aides accordées		
montants des versements à un fonds de solidarité	0,00 €	0,00 €
dont part délégataire	0,00 €	0,00 €
dont part collectivité		0,00 €

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2021	2022
	-	-